

Canada
Province de Québec
MRC Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NAZAIRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue à huis clos le lundi 6 juillet 2020, à 20 h, sous la présidence de M. Jules Bouchard, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M^{me} Rollande Côté, district n° 2
M. Charles Lapointe, district n° 3
M^{me} Johanne Lavoie, district n° 4
M. Maxime Larouche, district n° 5
M. Jean-François Néron, district n° 6

Assiste également à cette séance

M. Pierre-Yves Tremblay, directeur général

Est absent :

M. Derek O'Hearn, district n° 1

Nombre de citoyens présents : 0

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL À HUIS CLOS

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU QUE le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 8 juillet 2020;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

ATTENDU QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Maxime Larouche
Appuyé par Jean-François Néron

20-122

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence et que la séance soit diffusée sur le site internet de la municipalité.

Acceptée

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.1. SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Tenue de la séance du conseil à huis clos
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Exemption de la lecture des procès-verbaux des séances des 1^{er} et 22 juin 2020
5. Adoption des procès-verbaux des séances des 1^{er} et 22 juin 2020
6. Adoption des déboursés pour la période du 2 juin au 6 juillet 2020
7. Correspondance
8. Loisirs et culture
 - 8.1. Ouverture de la salle d'entraînement et de l'aréna
 - 8.2. Achat d'un lance balles
9. Travaux publics
 - 9.1. Achat d'une camionnette ¾ de tonne
10. Urbanisme et développement
 - 10.1. Acceptation de la demande de dérogation mineure – 1006 Rang 3
 - 10.2. Renouvellement de l'entente de partage d'une ressource en urbanisme avec la municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur
11. Administration et finances
 - 11.1. Protocole d'entente pour le service de conteneurs de chasse 2020
12. Affaires nouvelles
 - a) Demande d'aide financière - Ligue de balle de Saint-Nazaire
13. Vœux de sympathie
14. Rapport des comités
15. Mot du maire
16. Période de questions
17. Levée de la séance

3.2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Johanne Lavoie
Appuyé par Rollande Côté

20-123

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'ordre du jour est approuvé tel que rédigé.

Acceptée

4. EXEMPTION DE LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 1^{er} ET 22 JUIN 2020

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Johanne Lavoie

20-124

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que l'exemption de lecture des procès-verbaux des séances des 1^{er} et 22 juin 2020 est approuvée.

Acceptée

5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 1^{er} ET 22 JUIN 2020

Il est proposé par Jean-François Néron
Appuyé par Rollande Côté

20-125

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les procès-verbaux des séances des 1^{er} et 22 juin 2020 sont adoptés.

Acceptée

6. ADOPTION DES DÉBOURSÉS

6.1. Adoption des déboursés pour la période du 2 juin au 6 juillet 2020

Il est proposé par Maxime Larouche
Appuyé par Rollande Côté

20-126

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le paiement des comptes au montant de 347 069,94 \$ pour la période du 2 juin au 6 juillet 2020 est approuvé.

Acceptée

7. CORRESPONDANCES

7.1. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation informe la Municipalité que le règlement 375-20 par lequel le conseil décrète un emprunt de 385 364 \$ a été approuvé en date du 12 juin 2020.

7.2. Ministre responsable des Aînés et des Proches aidants

La ministre responsable des Aînés et des Proches aidants décerne officiellement à la Municipalité le titre de Municipalité amie des aînés, et ce, pour la durée de son plan d'action 2020-2023.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1. Ouverture de la salle d'entraînement et de l'aréna

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté la résolution 20-60 décrétant la fermeture de tous les édifices municipaux au public incluant la Maison du citoyen qui abrite les bureaux municipaux, et ce jusqu'à nouvel ordre;

ATTENDU les mesures de déconfinement mises en place par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité désire ouvrir la salle d'entraînement et l'aréna;

ATTENDU QUE les mesures d'hygiène reconnues ainsi que les mesures de distanciation sociale demeurent en vigueur;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Maxime Larouche
Appuyé par Charles Lapointe

20-127

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que les membres du conseil municipal de Saint-Nazaire autorisent la réouverture de la salle d'entraînement et de l'aréna à compter du 6 juillet 2020, en respectant les mesures d'hygiène reconnues et la distanciation sociale de 2 mètres.

Acceptée

8.2. Achat d'un lance balles

ATTENDU QUE la Municipalité désire acheter un lance balles pour permettre à la Ligue de balle junior de l'utiliser lors de ses activités;

ATTENDU QUE l'entreprise Le Groupe Sports-Inter plus inc. a déposé une soumission au coût de 1 564,99 \$ plus les taxes applicables.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Maxime Larouche

20-128

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité de Saint-Nazaire achète un lance balles de l'entreprise Le Groupe Sports-Inter plus inc. au coût de 1 564,99 \$ plus les taxes applicables.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 02000 726 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 6 juillet 2020 -

Acceptée

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1. Achat d'une camionnette ¾ de tonne

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel de prix pour l'achat d'une camionnette ¾ de tonne;

ATTENDU QUE suite à cet appel de prix, deux entreprises ont déposé leur soumission avant la date et l'heure prévue et les offres se décrivent comme suit :

Soumissionnaires	Montant taxes incluses
Duchesne auto Alma	55 300,66 \$
Alma Ford inc.	67 178,74 \$

ATTENDU QUE suite à la vérification des soumissions déposées, toutes les soumissions sont conformes;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme, est l'entreprise Duchesne auto Alma;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Jean-François Néron

20-129

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la Municipalité de Saint-Nazaire achète une camionnette ¾ de tonne du plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Duchesne auto Alma pour un montant de 55 300,66 \$ taxes incluses;

Que le tout soit payable à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Que le conseil mandate Pierre-Yves Tremblay, directeur général à signer tous les documents à intervenir pour l'achat de la camionnette.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 23 04000 521 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

- 6 juillet 2020 -

Acceptée

10. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1. Acceptation de la demande de dérogation mineure –
1006 Rang 3

ATTENDU QUE monsieur Robin Simard a déposé une demande de dérogation mineure pour le 1006, Rang 3, afin de permettre l'agrandissement de la résidence à au moins 4.1 m de la limite latérale du lot au lieu d'au moins 6 m tel que spécifier au règlement de zonage 319-15;

ATTENDU QUE le CCU a recommandé la demande de dérogation mineure;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n'a fait l'objet d'aucune objection suite à sa publication dans le journal et à la consultation publique effectuée de façon électronique.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Johanne Lavoie
Appuyé par Maxime Larouche

20-130

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que le Conseil accepte la demande de dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement de la résidence à au moins 4.1 m de la limite latérale du lot au lieu d'au moins 6 m tel que spécifié au règlement de zonage 319-15.

Acceptée

10.2. Renouvellement de l'entente de partage d'une ressource en urbanisme avec la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire et la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur ont une entente de partage d'une ressource en urbanisme;

ATTENDU QUE ladite entente doit être renouvelée;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire désire renouveler cette entente pour une durée de trois ans.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Johanne Lavoie

20-131

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire renouvelle l'entente de partage d'une ressource en urbanisme avec la municipalité de l'Ascension-de-Notre-Seigneur selon les modalités établies entre les deux parties;

Que le conseil mandate Jules Bouchard, maire et Pierre-Yves Tremblay, directeur général à signer l'entente à intervenir entre les municipalités de Saint-Nazaire et de l'Ascension-de-Notre-Seigneur.

Acceptée

11. ADMINISTRATION

11.1. Protocole d'entente pour le service de conteneurs de chasse 2020

ATTENDU QUE plusieurs citoyens de la municipalité de Saint-Nazaire pratiquent la chasse sportive;

ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir à ses citoyens un service de conteneurs de chasse afin de recueillir les carcasses d'animaux pendant la période de chasse;

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) offre un service de conteneurs de chasse au coût d'environ 37,50 \$ par mois.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Rollande Côté
Appuyé par Jean-François Néron

20-132

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire renouvelle le protocole d'entente pour le service des conteneurs de chasse avec la RMR pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2020 au coût d'environ 37,50 \$ par mois.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 45290 951 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 6 juillet 2020 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

12. AFFAIRES NOUVELLES

a) Demande d'aide financière - Ligue de balle de Saint-Nazaire

ATTENDU QUE la ligue de balle de Saint-Nazaire demande une aide financière de 400 \$ à la Municipalité pour la saison 2020 afin de financer l'achat de balles, de chaux et d'autres équipements;

ATTENDU QUE les membres du Conseil croient important d'appuyer la ligue de balle de Saint-Nazaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Charles Lapointe
Appuyé par Maxime Larouche

20-133

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la municipalité de Saint-Nazaire octroie une aide financière de 400 \$ à la Ligue de balle de Saint-Nazaire.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Pierre-Yves Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02 13000 996 pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Pierre-Yves Tremblay, - 6 juillet 2020 -
Directeur général et secrétaire-trésorier

Acceptée

13. VŒUX DE SYMPATHIE

Les membres du conseil offrent leurs vœux de sympathies à la famille de madame Desneiges Simard, décédée en juin 2020.

Une pensée est adressée aux personnes qui souffrent d'une maladie ainsi qu'à leur famille.

14. RAPPORT DES COMITÉS

Chaque conseiller fait un rapport du déroulement des dossiers dont il est responsable.

15. MOT DU MAIRE

Le maire informe les membres du conseil des dossiers en cours.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance ayant lieu à huis clos, les citoyens ont été appelés à faire parvenir leurs questions par courriel ou par téléphone. Aucune question n'a été reçue.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Johanne Lavoie

20-134

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

| Que la séance soit levée à 20 h 28.

Acceptée

Saint-Nazaire, le 6 juillet 2020

Pierre-Yves Tremblay
Directeur général et secrétaire-trésorier

Jules Bouchard
Maire